



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité

Question écrite n° 74473

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le ministre de la défense sur la proposition formulée dans le rapport de la Délégation parlementaire au renseignement de décembre 2014 relatif à l'activité de la Délégation parlementaire au renseignement pour l'année 2014 consistant pour la Direction du renseignement militaire à « nouer des collaborations plus étroites avec des experts civils de divers horizons ». Il lui demande son avis sur cette proposition.

Texte de la réponse

Indépendamment des relations qu'elle entretient avec de nombreuses armées et administrations françaises ou étrangères, la direction du renseignement militaire (DRM) a noué des contacts avec les autres services nationaux de renseignement, permettant un échange régulier d'informations et de savoir-faire dans tous les domaines et secteurs de son activité. La DRM étudie en outre les diverses modalités selon lesquelles pourraient être développées ses collaborations avec des chercheurs issus des milieux industriel et universitaire.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74473

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2015](#), page 1269

Réponse publiée au JO le : [19 mai 2015](#), page 3787